

autres Souverains de celles des Papes , montre que celles-ci font bien légères & que ces fautes mêmes étoient en quelque sorte l'ouvrage des Princes ou du moins l'effet d'une erreur entretenue par eux , parce qu'elles tournoient à leur profit & que jamais les Papes n'en ont tiré aucun avantage. Pourquoi taire " la  
" conduite non moins répréhensible & bien  
" plus inconcevable des autres cours. Dans ces  
" tems de vertige , dès que le Pape avoit prononcé contre un Prince la sentence d'excommunication , les autres Potentats se hâtoient d'entrer avec toutes leurs forces dans les Etats de cet infortuné , non pour les lui conserver , mais pour les envahir & s'enrichir inhumainement de ses dépouilles.  
" Pouvoit-on mieux s'y prendre pour accréditer l'erreur ? Et les usurpateurs avoient-ils à se plaindre , si l'exemple , qu'ils ne rougissoient pas de donner , leur devoit jamais funeste ? Au second Concile de Lyon , l'ambassadeur d'Angleterre fut le seul qui osa prononcer quelques paroles pour soutenir les droits de l'Empereur ; tous les ministres des autres cours gardèrent un profond silence. Ce consentement tacite , dont on affecte aujourd'hui de ne point parler , étonne bien plus que ce qu'on fit dans l'assemblée contre Frédéric.  
" D'ailleurs , les souverains Pontifes eussent-ils les premiers donné cours à cette fautive opinion , ils n'en abusèrent pas pour soumettre à leur empire de nouvelles contrées ; ils ne tirèrent de leur politique aucun